

Dossier du BHI S3/1401/WG

LETTRE CIRCULAIRE 14/1999
22 mars 1999

COMMISSION DE L'OHI SUR LES MAREES

MANDAT

Références: 1. XVe CHI, décision No. 1
2. LC du BHI 57/1998

Monsieur,

Le Bureau a distribué aux Etats membres pour approbation, sous couvert de la référence 2, le mandat révisé de la Commission de l'OHI sur les marées en demandant de bien vouloir lui adresser toutes éventuelles objections et / ou propositions d'améliorations.

Dans sa réponse la France a proposé une correction du texte français du mandat, correction dont il a été tenu compte.

Le texte du mandat n'ayant donné lieu à aucune objection et aucune proposition d'améliorations, autre que celle susmentionnée n'ayant été faite, le mandat est considéré comme approuvé.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Commodore John LEECH
Directeur

PJ.: Mandat de la Commission de l'OHI sur les marées

COMMISSION DE L'OHI SUR LES MAREES

MANDAT

Composition

L'adhésion à la Commission de l'OHI sur les marées est ouverte à l'ensemble des Etats membres qui souhaitent y participer. Des représentants sont nommés par les Etats membres de l'OHI. La Commission peut inviter des observateurs à participer à ses délibérations pendant et entre les réunions. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.

Organisation

Les travaux de la Commission seront conduits par un président ou par un vice-président. La Commission effectuera ses travaux principalement par correspondance. Les réunions seront généralement organisées à des intervalles d'approximativement 18 mois. Le fonctionnement de la Commission sera régi par un document interne intitulé "Règles de Procédure".

Objectifs

1. Formuler des recommandations concernant les questions relatives aux marées qui doivent faire l'objet de discussions, de développement et de coordination au sein de l'OHI.
2. Coopérer avec d'autres organes de l'OHI en ce qui concerne les questions relatives aux marées.
3. Faire des recommandations sur les questions liées aux systèmes de référence verticale.
4. Faire des recommandations sur les questions liées à la banque OHI des composantes de la marée.
5. Faire des recommandations sur les questions liées à l'échange et à la distribution des données sur les marées et des données s'y rattachant.
6. Faire des recommandations sur les questions liées aux observations, à l'analyse et à la prédiction des marées.